

Brevet de technicien en:

- Électrotechnique
- Mécanique automobile
- Construction métallique



Lomé : 18 AV de calais 01BP : 1005, Lomé- TOGO

Tél : +228 22 21 24 47

Kara : Domaine industriel 400 BP : 567, Kara-TOGO

Tél : + 228 26 60 12 68.

E-mail: infpptg2005@gmail.com

INFPP
INSTITUT NATIONAL
DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT
PROFESSIONNELS
01 BP 1005 Lomé-TOGO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Brevet de technicien (BT)

Lomé : 18, AV de calais 01BP : 1005, Lomé-TOGO

Tél : +228 22 21 24 47

Kara : Domaine industriel 400 BP : 567, Kara-TOGO

Tél : + 228 26 60 12 68.

E-mai



FORMATION PROFESSIONNELLE

Les techniques évoluent, évoluez aussi !!!

I- PRESENTATION DE L'INSTITUT

Créé en 1964, avec le soutien du bureau international du travail (BIT), le centre national de perfectionnement professionnel (CNPP), devenu institut national de formation et de perfectionnement professionnels (INFPP) en 1983 avec la loi Loi n° 83-19 du 20 juin 1983 est un établissement parapublic placé sous le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il est situé au centre-ville de la capitale Lomé, plus précisément face au parking du Palais des Congrès. Avec son antenne de Kara située dans la zone industrielle, il est créé pour régler le problème de main d'œuvre qualifiée que rencontre l'entreprise togolaise.

II- NOS FORMATIONS

Outre ses activités de perfectionnement, L'INFPP avec son réseau de formateurs prépare les jeunes qu'il accueille au brevet de technicien (BT) dans les spécialités suivantes :

- Electrotechnique
- Mécanique automobile
- Construction métallique



III- NOTRE STRATEGIE PÉDAGOGIQUE

La pratique dans les ateliers occupe 70% du contenu des cours et la théorie 30%. La formation se fait par alternance. En effet, pour régler les problèmes d'adéquation emploi formation et de chômage par l'auto-emploi, l'INFPP a opté pour l'APC (l'approche par compétences) comme méthode de formation, qui est axée sur l'acquisition des compétences.

IV- NOTRE ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les cours sont organisés en semestre. Pour une formation complète en APC, l'INFPP est en partenariat avec des entreprises de la place pour mettre en œuvre la formation par alternance. Pour cela, une partie de la formation se déroule à l'institut ; en cours théorique, pratique et professionnelle et une autre partie, obligatoirement en stage noté en entreprise. Ces stages sont organisés à la fin de chaque semestre pour une durée de deux à quatre semaines.

1-La validation des semestres :

Pour valider un semestre, l'apprenant doit :

- Avoir une moyenne supérieure ou égale à 12 sur 20 dans Chaque module d'enseignement de ce semestre
- Avoir une note de stage en entreprise supérieure ou égale à 14 sur 20.

Il est organisé des séances de remédiation et de rattrapages
Pour ceux n'ayant pas validé certains modules.

2- Nos principes pédagogiques

- La limitation des effectifs en tenant compte des postes de travail.
- L'implication effective des apprenants pour les rendre Acteurs de leur apprentissage.

V- NOS CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour postuler au cycle BT à l'INFPP, le ou la candidat(e) doit remplir les conditions suivantes :

- 1-Être titulaire du BEPC ou du CAP+BEPC
- 2-Fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :
 - Une copie légalisée de relevé de notes au BEPC ou CAP+BEPC
 - Une copie légalisée de certificat de nationalité
 - Une copie légalisée d'acte de naissance
 - Un certificat médical délivré par un médecin et datant de moins de trois (03) mois, prouvant que le candidat est apte physiquement et mentalement à suivre une formation technique et professionnelle
 - Trois photos d'identité
- 3- Remplir le formulaire de demande à retirer au Secrétariat Particulier de l'Institut.
- 4- l'attestation/diplôme du BEPC

VI- NOS FRAIS DE FORMATION ET MODALITES DE PAYEMENT

	Frais généraux			Frais de formation			Modalités de paiement
	1ère année	2ème année	3ème année	1ère Année	2ème Année	3ème Année	
togo-lais	35 000	20 000	20 000	200 000	200000	200000	1ère tranche : 100 000 2ème tranche : 50 000 3ème tranche : 50 000
Autres nationalités	50 000	25 000	25 000	350 000	350 000	350 000	1ère tranche : 150 000 2ème tranche : 100 000 3ème tranche : 100 000

1ère tranche : à payer avant la rentrée **au plus tard le jour de la rentrée et qui donne accès aux cours.**
2ème tranche : à payer au plus tard le **31 décembre.**
3ème tranche : à payer au plus tard le **28 février.**

Condition spéciale pour la gente féminine : réduction de 20% des frais de formation !!!

VII- INFORMATIONS GENERALES !!!

- Les frais de déplacement pour aller en entreprise sont à la charge des apprenants. Tout apprenant qui ne répondra pas au stage en fin de semestre sera automatiquement exclu.

- Le port de chaussures de sécurité est obligatoire pour rentrer à l'institut tous les jours et la blouse bleue mécanicien, pour Avoir accès à l'atelier, et ceux dès le premier jour de la rentrée. Il est interdit le port de toutes tenues indécentes ou fantaisistes telles que les pantalons moulants, les chemises moulantes, les mini-jupes, les sandalettes, les chaussures nu-pieds. D'autres dispositions sont contenues dans le règlement intérieur.

- Ne peut passer l'examen officiel de BT que le candidat ayant validé tous les modules au cours des trois (03) années de formation.

- Une attestation de fin de formation niveau BT est délivrée en fin de cycle de formation et un diplôme d'Etat à l'issue de la réussite aux examens nationaux.

Les techniques évoluent, Evolez aussi !!!